



FORMATION INTER-ENTREPRISES *

1 jour

La copropriété de A à Z

à partir de 390 € net de taxe par participant

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Appréhender le cadre juridique de la copropriété
- Identifier les obligations du syndic issues des lois Alur et Elan
- Respecter le formalisme de l'Assemblée Générale
- Savoir gérer une copropriété
- Maîtriser la mutation d'un lot de copropriété

PUBLIC VISÉ

Tout public

PRÉ-REQUIS

Sans niveau spécifique

AIDES AU FINANCEMENT **

Cap Emploi
Entreprise
Opérateurs de Compétences (OPCO)
France Travail

** sous conditions

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

100% Présentiel

MÉTHODES ET OUTILS PÉDAGOGIQUES

Mise en situation
Réalisation d'une étude de cas
Alternance d'apports théoriques et d'exercices pratiques

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Remise d'une grille d'auto-évaluation des acquis sur les compétences travaillées lors de la formation
Processus d'évaluation des acquis tout au long de la formation
Evaluation de fin de formation individuelle par le formateur

MODALITÉS D'ACCÈS

Bulletin d'inscription
Demande de devis

ACCESSIBILITÉ ET HANDICAP

Contactez-nous

* Toutes nos formations sont possibles en INTRA-ENTREPRISE (devis sur demande).

Retrouvez toutes les informations sur
laho-formation.fr

 **N° Vert 0 805 384 384**



89,31%

DE TAUX DE SATISFACTION
LAHO FORMATION

PROGRAMME DE LA FORMATION

1. APPREHENDER LE CADRE JURIDIQUE DE LA COPROPRIETE

Organisation de la copropriété

- Parties communes et privatives définies par la loi Elan
- Règlement de la copropriété et état descriptif de division
- Immatriculation des copropriétés, carnet d'entretien et documents techniques
- Les organes de copropriété : syndicat de copropriétaires, conseil syndical

Le syndic de copropriété

- Pouvoirs et responsabilités
- Mandat de syndic et contrat type
- Les nouvelles obligations de la loi Elan

L'assemblée générale de copropriété

- Convocation
- Ordre du jour
- Modalités de vote et nouvelles règles de majorité de la loi Elan
- Procès-verbal

2. GESTION DE LA COPROPRIETE

Notions comptables

- Appel de fonds, budget
- Fonds travaux
- Voie de recouvrement des impayés de copropriété

Assurances de copropriété

- Assurance des parties communes et des parties privatives
- Gestion des sinistres et mise en jeu des garanties

Gestion des travaux

- Établissement des devis
- Surveillance et honoraires liés à la gestion des travaux

3. MUTATION DU LOT DE COPROPRIETE

- Informations de l'acquéreur
- Obligations du syndic en matière de vente d'un lot
- Répartition des charges entre vendeur et acquéreur

La formation continue des agents immobiliers ou autres professionnels relevant de la loi Hoguet a pour objectif la mise à jour et le perfectionnement des connaissances et des compétences nécessaires à l'exercice de la profession.

L'obligation de formation s'impose pour les titulaires des cartes professionnelles ainsi que pour l'ensemble des collaborateurs, salariés ou non, titulaires d'une attestation d'habilitation. À chaque renouvellement de cartes, par périodes triennales, il faudra justifier, par attestation, de 42 heures de formation.

